

# Licence Science politique

## OPTION **ACCÈS SANTÉ**

### ■ Présentation de la **formation**

La faculté de santé et l'école internationale d'études politiques de l'UPEC se sont associées pour ouvrir dès septembre 2020 une option « accès santé » au sein de la licence de science politique (L.AS science politique).

La licence de science politique avec option « accès santé » permet de suivre et de valider (par examen ou par équivalence) les enseignements de la licence de science politique tout en candidatant aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique. Elle s'adresse plus particulièrement au futur étudiant ou à la future étudiante qui souhaite poursuivre des études de médecine tout en s'appuyant sur un point fort identifié en études politiques.

### ■ Organisation de la **formation**

En première année, vous suivrez des enseignements de la licence de science politique représentant 48 ECTS auxquels s'ajouteront des enseignements liés à l'option « accès santé » représentant 12 ECTS pour l'enseignement commun à toutes les filières (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé) ainsi que des ECTS supplémentaires par filière choisie (de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique). Tous les ECTS de l'option « accès santé » sont dispensés en e-learning.

Si vous validez votre première année de licence de science politique (incluant l'option « accès santé ») vous pourrez si vous le souhaitez, candidater dans les études de santé qui vous intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie). Pour être admis à poursuivre en études de santé, vous devrez passer avec succès un processus de sélection qui prend en compte les notes obtenues dans la formation de licence de science politique, la validation des enseignements de santé, communs et spécifiques de la ou des filières choisies, et le cas échéant, le résultat à des épreuves orales spécifiques.

Si vous n'êtes pas admis dans la filière de votre choix, vous pourrez poursuivre en 2<sup>e</sup> année de licence de science politique, et, si vous le souhaitez, recandidater aux études de santé après avoir validé votre 2<sup>ème</sup> année de licence de science politique.

### ■ Poursuites **d'études**

Quel que soit votre choix en cours d'étude ou les résultats que vous obtenez lors de votre candidature dans les études de santé, vous êtes assuré de pouvoir poursuivre vos études en licence de science politique sous réserve de valider vos enseignements comme pour toutes les licences. Vous pourrez ensuite notamment candidater en master de science politique, d'administration publique, de politiques publiques et d'études européennes et internationales de l'école ou à tout autre master en sciences humaines et sociales.

Il est à noter qu'en partenariat avec l'université Gustave Eiffel, l'école internationale d'études politiques participe au parcours « santé et action publique » du master de science politique. De plus, le Master de Politiques Publiques de l'EEP a ouvert en septembre 2021, un nouveau parcours Politiques de Santé et risques environnementaux.

**Domaine :**  
Droit - Économie - Gestion

**Mention :**  
Science politique

**UFR :**  
Ecole internationale d'études politiques (EEP)

**Type de diplôme :**  
Licence

**Niveau de recrutement :**  
Bac

**Niveau de diplôme :**  
Bac + 3

**Niveau de sortie :**  
Niveau II

**Lieu d'enseignement :**  
Campus de Fontainebleau

**Durée des études :**  
3 ans

**Accessible en :**  
Formation initiale,  
Formation continue

**Scolarité :**  
Ecole Internationale d'Etudes Politiques  
35 rue Saint Honoré - 193 rue Grande  
77300 Fontainebleau  
Tél. +33 (0)1 64 69 48 01

## ■ Candidature

Attention les capacités d'accès à l'option « accès santé » de la licence de science politique sont très restreintes : 35 places. Cette formation est particulièrement exigeante car elle nécessite de lier un excellent niveau en science politique et en sciences humaines et sociales avec un excellent niveau en sciences fondamentales liées aux études de santé.

- Lycéens et bacheliers antérieurs : candidature sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- Etudiants ou adultes en reprise d'études : candidature à partir de mi-avril sur <https://candidatures.u-pec.fr>
- Étudiants internationaux (procédure Campus France) : consultez le site [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)
- Etudiants internationaux (hors Campus France) : candidature à partir de mi-avril sur <https://candidatures.u-pec.fr>